

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2019-01**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le **2 décembre 2019 à 20h00** à la salle du conseil municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Demandeur et identification du site concerné :

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure #2019-01 de Monsieur Réjean Ratté pour les propriétés situées au 134 et 136 route 132 à Baie-des-Sables sur le lot 214-P du cadastre de la Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Macnider (Matricules : 7698-25-8843 et 7698-35-0262).

Nature et effets :

Autoriser un premier lotissement d'un terrain qui bénéficiait, avant la modification des dimensions du lot, d'un privilège au lotissement protégé par droit acquis. Le lot nouvellement formé aura une largeur de 27.38 mètres, une profondeur de 69.23 mètres et une superficie de 1 988.34 mètres carrés alors que le règlement de lotissement fixe les normes respectivement à 25 mètres, 75 mètres et 2 000 mètres carrés pour les lots partiellement desservis à moins de 100 mètres d'un cours d'eau.

Autoriser un deuxième lotissement d'un terrain qui bénéficiait, avant la modification des dimensions du lot, d'un privilège au lotissement protégé par droit acquis. Le lot nouvellement formé aura une largeur de 20.77 mètres, une profondeur de 76.01 mètres et une superficie de 1 622.76 mètres carrés alors que le règlement de lotissement fixe les normes respectivement à 25 mètres, 75 mètres et 2 000 mètres carrés pour les lots partiellement desservis à moins de 100 mètres d'un cours d'eau.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le conseil municipal, rendrait ces lotissements conformes à la réglementation d'urbanisme en vigueur.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de cette séance.

Donné à Baie-des-Sables, ce 15 novembre 2019.

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier